

LE BOUSVALIEN

décembre 1976
Mme VERMOTE

Informations du Cercle Socio Culturel de Bousval

Rectification de la composition du Cercle Socio Culturel
après l'Assemblée Générale du 23 octobre 1976

Membres effectifs	M. ALEN	Président
	M. DAOUT	Trésorier
	Mme VERMOTE	Sécrétaire
	M. BALZAT	
	Mme DECOCK	
	Mme HOUGARDY	
	M. LÉLOUP	
	M. OLBRECHTS	
	M. SOENEN	
Membre d'honneur	M. WITTOUCK	
Membres de Droit	Deux représentants du Ministère de la Culture Française Deux délégués de la Députation Per- manente de la Province du Brabant	
	M. GOSSIAUX	
	M. BORREMANS	
	M. CHAUFUREAU	
	M. DEVILLERS	
	M. MARTIN	
	M. MODAVE	
	M. VERDONCK	
Membres adhérents et sympathisants	Mme ALEN	
	Mme BOUGARD	
	M. COCLET	
	Mme DELVA	
	Mme DIRIS	
	Mme GERARD	
	M. GODART	
	M. HAMBYE	
	M. LEMAL	
	Mme SAILLEZ	
	Mme TVETER	
	Mme VANMANSART	

o - o - o

Nous recherchons des automobilistes bénévoles pour amener et
reconduire les personnes n'ayant aucun moyen de locomotion
lors du goûter des aînés qui aura lieu le samedi 8 janvier 1977
à l'Ecole Communale de Bousval , à 14H30' - Rendez-vous pour
les conducteurs bénévoles à 14 H. sur la Place de la Gare.

D'avance Merci.

Le Samedi 8 janvier 1977 à 14H30'
dans les locaux de l'Ecole Communale aura lieu
le traditionnel

G O U T E R D E S A I N E S
=====

Nous espérons vous retrouver nombreux à cette
joyeuse réunion.

Les personnes âgées de 65 ans seront invitées
à donner leur adhésion, lors de la visite du
délégué du Cercle Socio Culturel de Bousval,
à partir du 15 décembre 1976

Pour tous renseignements le secrétariat est à
votre disposition. Mme B. VERMOTE -
Avenue des Cerisiers, 4
1488 Bousval - tél010/611560

Suite de la

GEOGRAPHIE ET HISTOIRE DES COMMUNES BELGES

J. Tarlier et A. Wauters

Juridictions (suite)

A une époque qui fut marquée par de nombreuses contesta-
tions entre les officiers du souverain et ceux des seigneurs,
où l'on vit jusque trente différends de cette nature rester
pendants en conseil de Brabant, sans que l'on pût obtenir une
seule solution, un nommé Arnoul Le Roy fut accusé d'homicide.
Les sergents du bailli du Brabant wallon voulurent l'arrêter
en sa maison et saisir ses biens, mais le maire de Bousval,
accompagné d'un grand nombre d'habitants du village, les chas-
sa de cette maison " par force et par violence", en jurant que
s'ils ne se retiraient ils auraient à s'en repentir. Arnoul
reçut de la part de ce maire une défense formelle de s'accor-
der avec le bailli et fut forcé de payer au seigneur une a-
mende de 25 florins (1547-1549).

On trouve au tribunal de Nivelles le greffe de Bousval
et Lalloux(pour 1700 à 1795) et celui de Wez(pour 1728 à 1794).

à suivre